Réponses aux propositions d'avis de la DGESIP

relatives aux MASTERS

20070804 :
Maquette Master Mention "Langues et Cultures Etrangères"

→ Spécialité "Etudes Japonaises" (20070804)

Proposition d'avis DGESIP

Avis sur la spécialité « Etudes japonaises », co-habilitée avec Lyon 3 et orientée vers l'interculturalité.

Favorable sous réserve de préciser les relations entre les EC japonisants de Toulouse2 et les EC de l'EA 4186 : IETT *(Institut d'Etudes Transtextuelles et Transculturelles) de Lyon3 qui assure l'adossement à la recherche des étudiants de Toulouse 2*

Réponse M 03

Notre collègue Christian Galan a pu vérifier auprès du responsable du master de Lyon 3, selon qui la maquette de Lyon 3 a été validée par le ministère : il n'a eu aucun avis négatif ou interrogatif. Donc, notre maquette de master co-habilitée avec Lyon 3 et renvoyée au ministère par celle-ci selon le principe des co-habilitations a été acceptée et validée.

Ainsi, nous pensons qu'il n'y a plus rien à ajouter, mais tout de même quelques éléments concernant l'organisation de la co-habilitation avec Lyon 3 :

1. séminaires masteraux communs ;
2. journée d'études commune (une par an) ;
3. publication en cours d'un ouvrage de recherche commun sur l'individu au Japon, qui est le fruit des journées d'études communes ;
4. depuis la création de master de la section de japonais à Toulouse, il s'agit de la 3e demande de co-habilitation et les 2 précédentes maquettes ont été déposées dans les mêmes termes et acceptées sans jamais poser de problème.